

RCS : ST MALO Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00096 Numéro SIREN : 435 376 470 Nom ou dénomination : A L'ABRI DES FLOTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2020 sous le numéro de dépôt 1903

Greffe du tribunal de commerce de Saint Malo



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 22/06/2020

Numéro de dépôt : 2020/1903

Déposant :

Nom/dénomination : A L'ABRI DES FLOTS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 435 376 470

N° gestion : 2001 B 00096

SAS A L'ABRI DES FLOTS

6 Place De la République

35800 DINARD

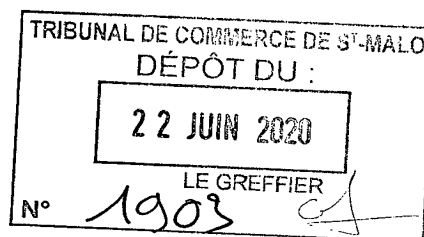
*Rapport sur les comptes
Période du 01/09/2018 au 31/08/2019*

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Stéphane LORAINÉ

Signé par Stéphane LORAINÉ

✓ Signé et certifié par yousign 



COMPTES ANNUELS AU 31 AOUT 2019

- *Attestation des comptes*
- *Bilan actif-passif*
- *Compte de résultat*
- *Annexe*

Pages

1
2 et 3
4 et 5
6 à 10

DOSSIER DE GESTION

- *Soldes intermédiaires de gestion*
- *Equilibre financier*
- *Tableau de financement*
- *Du résultat à la trésorerie*

11
12
13 et 14
15

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

SAS A L'ABRI DES FLOTS
6 Place De la République
35800 DINARD

pour l'exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit, et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	1 099 931 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	2 577 121 Euros
- Résultat net comptable,	354 424 Euros

Fait à LA RICHARDAIS
Le 19/12/2019

DIDIER SAUVAGET
Expert-Comptable

YANN AUBIN
Expert-Comptable

Inscrit au tableau de l'ordre
des Experts-Comptables de
la région Bretagne



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	15 245		15 245	15 245		
	Fonds commercial (1)	76 225		76 225	76 225		
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	263 258	203 208	60 050	68 281	8 232	12.06
	Autres immobilisations corporelles	1 018 218	787 051	231 167	129 423	101 743	78.61
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés	466		466	466		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	50		50	750	700	93.33
	Total II	1 373 462	990 260	383 202	290 390	92 812	31.96
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	37 250		37 250	34 613	2 637	7.62
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	13 405		13 405	9 303	4 101	44.08
	Autres créances	158 097		158 097	184 282	26 186	14.21
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	501 331		501 331	334 091	167 240	50.06
	Charges constatées d'avance (3)	6 647		6 647	10 220	3 573	34.96
	Total III	716 729		716 729	572 510	144 219	25.19
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	2 090 191	990 260	1 099 931	862 900	237 031	27.47

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

50



BILAN PASSIF

		Exercice N 31/08/2019 12	Exercice N-1 31/08/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 7 624) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	7 624	7 624		
	Réserves				
	Réserve légale	762	762		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	53 689	78 015	24 326	31.18
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	354 424	275 674	78 750	28.57
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	416 499	362 075	54 424	15.03
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	210 426	110 351	100 075	90.69
	Concours bancaires courants	187	174	13	7.18
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Comptes de Régularisation	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	328 370	231 806	96 563	41.66
	Dettes fiscales et sociales	144 449	158 493	14 044	8.86
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	683 432	500 825	182 607	36.46
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	1 099 931	862 900	237 031	27.47

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

489 338

410 669

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/08/2019 12			Exercice N-1 31/08/2018 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (I)							
Ventes de marchandises	2 577 121		2 577 121	2 290 596		286 525	12.51
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET	2 577 121		2 577 121	2 290 596		286 525	12.51
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			3 412	3 827		415	10.84
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			12 197	6 519		5 678	87.11
Autres produits			3 747	862		2 885	334.51
Total des Produits d'exploitation (I)			2 596 477	2 301 804		294 673	12.80
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			735 800	644 797		91 004	14.11
Variation de stock (marchandises)			2 637	4 550		7 187	157.95
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			473 354	448 234		25 120	5.60
Impôts, taxes et versements assimilés			20 330	22 050		1 720	7.80
Salaires et traitements			627 474	574 871		52 603	9.15
Charges sociales			157 920	140 410		17 510	12.47
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			99 707	85 125		14 582	17.13
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			2 184	3 095		911	29.44
Total des Charges d'exploitation (II)			2 114 132	1 923 131		191 001	9.93
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			482 345	378 673		103 672	27.38
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	31/08/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)		2 336		1 988	348	17.48
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)		8		8	0	1.73
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V		2 344		1 996	348	17.41
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)		2 268		1 536	732	47.63
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI		2 268		1 536	732	47.63
2. Résultat financier (V-VI)		76		460	384	83.50
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		482 421		379 133	103 288	27.24
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital		700			700	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII		700			700	
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		5 252			5 252	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII		5 252			5 252	
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		4 552			4 552	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)		123 445		103 459	19 986	19.32
Total des produits (I+III+V+VII)		2 599 521		2 303 800	295 720	12.84
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		2 245 097		2 028 127	216 970	10.70
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		354 424		275 674	78 750	28.57

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier

: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

Dossier N° D00761 en Euros.

Edité le 19/12/2019 à 11:35

SOGECOM

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

INTEGRATION FISCALE

La société entre dans le cadre du régime de l'intégration fiscale des groupes (intégration fiscale) prévu aux articles 223A et suivants du CGI.

L'option a été formulée avec effet au 1er septembre 2012 (date d'ouverture du premier exercice d'option).

Pour l'exercice écoulé, la charge d'impôt société s'élève à 123 445 euros (après imputation des crédits d'impôts). En l'absence d'intégration fiscale, la charge d'impôt société se serait élevée à 123 445 euros.

La société tête de groupe est : SARL ALBERT FINANCE 7 Rue de Nemours 35000 RENNES.

ENGAGEMENT RETRAITE

La société n'a pas constaté ses engagements retraite sous forme de provision car jugés comme non significatifs



ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 10 460 €. Il s'agit d'un prorata, le montant définitif de l'année civile 2018. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 33 737 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	20 000
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	13 737
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	33 737

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	91 469		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	291 804		13 760
Installations générales agencements aménagements divers	815 774		102 294
Matériel de transport	25 585		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	23 322		81 956
TOTAL	1 156 484		198 011
Autres titres immobilisés	466		
Prêts, autres immobilisations financières	750		
TOTAL	1 216		
TOTAL GENERAL	1 249 170		198 011

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			91 469	91 469
TOTAL				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		42 306	263 258	263 258
Installations générales agencements aménagements divers		16 909	901 159	901 159
Matériel de transport			25 585	25 585
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		13 804	91 474	91 474
TOTAL		73 018	1 281 476	1 281 476
Autres titres immobilisés			466	466
Prêts, autres immobilisations financières		700	50	50
TOTAL		700	516	516
TOTAL GENERAL		73 718	1 373 462	1 373 462

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	223 522	21 992	42 306	203 208
Installations générales agencements aménagements divers	707 727	67 347	12 739	762 334
Matériel de transport	10 885	3 000		13 885
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	16 646	7 368	13 182	10 832
TOTAL	958 780	99 707	68 227	990 260
TOTAL GENERAL	958 780	99 707	68 227	990 260

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal. techniques matériel outillage indus.	21 992				
Instal.générales agenc.aménag.divers	67 347				
Matériel de transport	3 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 368				
TOTAL	99 707				
TOTAL GENERAL	99 707				

Etat des provisions**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	50	50	
Autres créances clients	13 405	13 405	
Personnel et comptes rattachés	1 000	1 000	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	9 575	9 575	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 172	10 172	
Groupe et associés	127 682	127 682	
Débiteurs divers	9 668	9 668	
Charges constatées d'avance	6 647	6 647	
TOTAL	178 198	178 198	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	210 545	16 451	139 633	54 461
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	68	68		
Fournisseurs et comptes rattachés	328 370	328 370		
Personnel et comptes rattachés	81 627	81 627		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 938	44 938		
Taxe sur la valeur ajoutée	4 880	4 880		
Autres impôts taxes et assimilés	13 004	13 004		
TOTAL	683 432	489 338	139 633	54 461
Emprunts souscrits en cours d'exercice	170 261			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	70 395			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	7 624			7 624

ANNEXE

Exercice du 01/09/2018 au 31/08/2019

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds de commerce	76 224			76 224	
Total	76 224			76 224	

Compte tenu de caractère non limité de sa durée d'utilisation, le fonds commercial ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les tests de dépréciation ont permis de conclure, sur la base de la valeur d'usage du fonds commercial, à l'absence de dépréciation au titre de l'exercice écoulé.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	893
Autres créances	19 238
Total	20 131

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	187
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 514
Dettes fiscales et sociales	45 116
Total	105 817

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	6 647
Total	6 647

SAS A L'ABRI DES FLOTS

6 Place De la République

35800 DINARD

DOSSIER DE GESTION

Dossier N° D00761 en Euros.

Edité le 19/12/2019 à 11:35

Mission de présentation - Voir l'attestation d'Expert Comptable

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

	Exercice N	%	Exercice N-1	%	Ecart N / N-1	
	31/08/2019 12	CA	31/08/2018 12	CA	Euros	%
Ventes marchandises + Production	2 577 121	100.00	2 290 596	100.00	286 525	12.51
+ Ventes de marchandises	2 577 121	100.00	2 290 596	100.00	286 525	12.51
- Coût d'achat des marchandises vendues	733 164	28.45	649 347	28.35	83 817	12.91
Marge commerciale	1 843 957	71.55	1 641 249	71.65	202 708	12.35
+ Production vendue						
+ Production stockée ou déstockage						
+ Production immobilisée						
Production de l'exercice						
- Matières premières, approvisionnements consommés						
- Sous traitance directe						
Marge brute de production						
Marge brute globale	1 843 957	71.55	1 641 249	71.65	202 708	12.35
- Autres achats + charges externes	473 354	18.37	448 234	19.57	25 120	5.60
Valeur ajoutée	1 370 603	53.18	1 193 015	52.08	177 588	14.89
+ Subventions d'exploitation	3 412	0.13	3 827	0.17	415	10.84
- Impôts, taxes et versements assimilés	20 330	0.79	22 050	0.96	1 720	7.80
- Salaires du personnel	627 474	24.35	574 871	25.10	52 603	9.15
- Charges sociales du personnel	157 920	6.13	140 410	6.13	17 510	12.47
Excédent brut d'exploitation	568 292	22.05	459 512	20.06	108 780	23.67
+ Autres produits de gestion courante	3 747	0.15	862	0.04	2 885	334.51
- Autres charges de gestion courante	2 184	0.08	3 095	0.14	911	29.44
+ Reprises amortissements provisions, transferts de charges	12 197	0.47	6 519	0.28	5 678	87.11
- Dotations aux amortissements	99 707	3.87	85 125	3.72	14 582	17.13
- Dotations aux provisions						
Résultat d'exploitation	482 345	18.72	378 673	16.53	103 672	27.38
+ Quotes parts de résultat sur opérations en commun						
+ Produits financiers	2 344	0.09	1 996	0.09	348	17.41
- Charges financières	2 268	0.09	1 536	0.07	732	47.63
Résultat courant	482 421	18.72	379 133	16.55	103 288	27.24
+ Produits exceptionnels	700	0.03			700	
- Charges exceptionnelles	5 252	0.20			5 252	
Résultat exceptionnel	4 552	0.18			4 552	
- Impôt sur les bénéfices	123 445	4.79	103 459	4.52	19 986	19.32
- Participation des salariés						
Résultat NET	354 424	13.75	275 674	12.04	78 750	28.57

EQUILIBRE FINANCIER

	Exercice N			Exercice N-1			Ecart N / N-1	
	31/08/2019	12	Nbj CA	31/08/2018	12	Nbj CA	Euros	%
FONDS DE ROULEMENT								
Capital et réserves	62 075		8.67	86 401		13.58	24 326	28.15
Résultat de l'exercice	354 424		49.51	275 674		43.33	78 750	28.57
Provisions réglementées et subventions								
CAPITAUX PROPRES	416 499		58.18	362 075		56.91	54 424	15.03
Provisions pour risques et charges								
Emprunts et dettes assimilées	210 426		29.39	110 351		17.34	100 075	90.69
Groupes et associés								
CAPITAUX PERMANENTS	626 925		87.58	472 426		74.25	154 499	32.70
Actif net immobilisé	383 202		53.53	290 390		45.64	92 812	31.96
Charges à répartir sur plusieurs exercices								
FONDS DE ROULEMENT	243 723		34.05	182 036		28.61	61 687	33.89
BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT								
Stocks et en cours	37 250		5.20	34 613		5.44	2 637	7.62
Créances clients et comptes rattachés	13 405		1.87	9 303		1.46	4 101	44.08
Autres créances	158 097		22.08	184 282		28.96	26 186	14.21
Comptes de régularisation	6 647		0.93	10 220		1.61	3 573	34.96
ACTIF CIRCULANT	215 398		30.09	238 419		37.47	23 021	9.66
Fournisseurs et comptes rattachés	328 370		45.87	231 806		36.43	96 563	41.66
Autres dettes	144 449		20.18	158 493		24.91	14 044	8.86
Comptes de régularisation								
DETTES D'EXPLOITATION	472 819		66.05	390 300		61.34	82 519	21.14
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	257 421		35.96	151 881		23.87	105 540	69.49
Disponibilités	501 331		70.03	334 091		52.51	167 240	50.06
Concours bancaires courants	187		0.03	174		0.03	13	7.18
TRESORERIE NETTE	501 144		70.01	333 917		52.48	167 227	50.08

**TABLEAU DE FINANCEMENT
CALCUL DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Exercice N 31/08/2019	Exercice N-1 31/08/2018
RESSOURCES DURABLES		
Résultat net comptable	354 424	275 674
Dotations aux amortissements et provisions	99 707	85 125
Reprises sur amortissements et provisions		
Plus ou moins-values sur cession d'actif	4 552	
Subventions d'investissements virées au résultat		
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	458 683	360 799
Prélèvements		
AUTOFINANCEMENT DISPONIBLE	458 683	360 799
Cessions d'immobilisations	700	
Augmentation des capitaux propres		
Augmentation des comptes courants d'associés		
Augmentation des dettes financières	170 262	83 987
Subventions reçues		
TOTAL DES RESSOURCES	629 644	444 786
EMPLOIS FIXES		
Acquisitions d'immobilisations	198 011	49 123
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Réduction des capitaux propres	300 000	300 000
Dividendes		
Remboursements des comptes courants d'associés		
Remboursements des dettes financières	70 186	16 568
TOTAL DES EMPLOIS	568 197	365 690
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL Ressource nette (+) ou emploi net (-)	61 447	79 095

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

**TABLEAU DE FINANCEMENT
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT**

	Variations N - (N-1) 31/08/2019 12	Variations (N-1) - (N-2) 31/08/2018 12
VARIATION DES ACTIFS CIRCULANTS		
Stocks et en cours	2 637	4 550
Clients et comptes rattachés	4 101	1 471
Autres créances	26 186	113 893
Comptes de régularisation	3 573	4 225
VARIATION	23 021	115 040
VARIATION DES PASSIFS HORS TRESORERIE		
Fournisseurs et comptes rattachés	96 563	91 376
Autres dettes	14 044	24 080
Comptes de régularisation		
VARIATION	82 519	115 457
BESOIN (-) ou DEGAGEMENT (+) de l'exercice	105 540	417
VARIATION TRESORERIE		
Disponibilités	167 240	79 451
Concours bancaires courants	13	61
VARIATION	167 227	79 512
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT Emploi net (-) ou Ressource nette (+)	61 687	79 095

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

DU RESULTAT A LA TRESORERIE

	Exercice N 31/08/2019	12	Exercice N-1 31/08/2018	12
RESULTAT NET COMPTABLE		354 424		275 674
± Non flux d'exploitation				
Dotations aux amortissements et provisions	99 707	104 259	85 125	85 125
Reprises sur amortissements et provisions				
Plus ou moins-values sur cession d'actif	4 552			
Subventions d'investissements virées au résultat				
= Capacité d'autofinancement		458 683		360 799
- Prélèvements				
= Autofinancement disponible		458 683		360 799
+ Variation du B.F.R.		105 540		417
= Trésorerie d'exploitation		564 222		361 215
+ Ressources				
Cessions d'immobilisations	700	170 962		83 987
Augmentation des capitaux propres				
Augmentations des comptes courants d'associés				
Augmentations des dettes financières	170 262		83 987	
Subventions reçues				
- Emplois				
Acquisitions d'immobilisations	198 011	568 197	49 123	365 690
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Réduction des capitaux propres	300 000		300 000	
Dividendes				
Remboursements des comptes courants d'associés				
Remboursements des dettes financières	70 186		16 568	
= Variation de trésorerie		166 987		79 512
+ Trésorerie initiale		333 917		254 405
TRESORERIE FINALE		500 904		333 917

ATTENTION : Ecart entre Variation du fonds de roulement et Utilisation de la variation du fonds de roulement

À L'ABRI DES FLOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 6, place de la république
35800 DINARD
435376470 RCS SAINT MALO

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 FÉVRIER 2020

L'an 2020,
Le 28 février,
À 11 heures,

La société ALBERT FINANCE, Société à responsabilité limitée au capital de 341 000 euros, ayant son siège social 7, rue de Nemours, 35000 RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés sous le numéro 507 564 912 RCS RENNES, Représentée par son gérant, Monsieur Stéphane LORAINÉ,

Associée unique de la société A L'ABRI DES FLOTS,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Présidente de la Société, ALBERT FINANCE, associée unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 10 février 2020.

La société ALBERT FINANCE, associée unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2020,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Rémunération de la Présidente,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 354 424 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 424,00 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	354 424 euros
A titre de dividendes Soit 39,35 euros par action	300 000 euros
Le solde	54 424 euros
En totalité au compte « autres réserves »	54 424 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 février 2020.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 :

305 000,00 euros, soit 40,01 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 305 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2017 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associée unique Présidente, savoir :

Concernant sa Présidente associée unique :

- Existence d'un compte courant d'associée dont le solde débiteur s'élève à 125 346,32 euros et des intérêts de compte courant d'un montant de 2 335,65 euros.

QUATRIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société ALBERT FINANCE
représentée par M. Stéphane LORAINE

Stéphane LORAINE

✓ Signé par Stéphane LORAINE
✓ Signé et certifié par yousign 

3

À L'ABRI DES FLOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 6, place de la république
35800 DINARD
435376470 RCS SAINT MALO

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 28 FEVRIER 2020

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2019

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2020 s'élevant à 354 424 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	354 424,00 euros
Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	354 424 euros
A titre de dividendes Soit 39,35 euros par action	300 000 euros
Le solde	54 424 euros
En totalité au compte « autres réserves »	54 424 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 28 février 2020.

L'associée unique déclare être informée que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition

commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2019 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 300 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués depuis la constitution de la Société ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2016 :

305 000,00 euros, soit 40,01 euros par titre.
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 305 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2017 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2018 :

300 000,00 euros, soit 39,35 euros par titre
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 300 000,00 euros

Certifié conforme
La Présidente
La société ALBERT FINANCE
représentée par M. Stéphane LORAINÉ

Stéphane LORAINÉ

Signé par Stéphane LORAINÉ

✓ Signé et certifié par yousign 

A L'ABRI DES FLOTS
Société par actions simplifiée
au capital de 7 624 euros
Siège social : 6, place de la république
35800 DINARD
435376470 RCS SAINT MALO

PROCURATION

M. Stéphane LORAINE représentant de la Société ALBERT FINANCE, Présidente de la société A L'ABRI DES FLOTS,

Donne par les présentes pouvoir à

SOGECOM
Impasse Rochefontaine
35800 DINARD
897 180 139 RCS SAINT MALO

De pour moi et en mon nom faire au Tribunal de commerce de ST MALO tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du commerce et des sociétés concernant ladite société, ainsi que toute déclaration au Registre des bénéficiaires effectifs,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à DINARD
Le 28/02/2019

M. Stéphane LORAINE représentant de
la Société ALBERT FINANCE

Stéphane LORAINE

Signé par Stéphane LORAINE

✓ Signé et certifié par yousign 

SASU A L'ABRI DES FLOTS
Au capital de 7 624 EUROS
Siège social : 6 Place de la République
35800 DINARD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

.....

Exercice 2018/2019
Du 01/09/2018 au 31/08/2019

FRANCK PANNETIER

Commissaire aux Comptes
Expert-Comptable Diplômé par l'État

2, rue Edison | Parc d'activités de la Richardière
35530 Noyal sur Vilaine

Tél. : 02 99 00 61 55
Fax : 02 99 00 67 06

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Président de la société A L'ABRI DES FLOTS,

OPINION

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la société A L'ABRI DES FLOTS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'ai estimé que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} Septembre 2018 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni des services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ASSOCIES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Noyal sur Vilaine,
Le 12 Février 2020

Franck Pannetier
Commissaire aux Comptes

Franck PANNETIER
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale des Comptes
2, Rue Edispa - Parc d'activités de la Richerdière
4930 NOYAL SUR VILAINE
Tél. 02 99 00 61 65 Fax: 02 99 00 67 06